



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La perspective d'un contrat majeur pour Pharnext valide la stratégie d'investissement de Néovacs

Suresnes, le 23 octobre 2023 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) fait un point d'étape sur sa stratégie d'investissements après les dernières annonces de sa filiale, la société Pharnext, une entreprise biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant un candidat-médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A).

Pour rappel, au printemps 2020, Néovacs a dévoilé une nouvelle feuille de route stratégique basée sur la poursuite des programmes de recherche internes et, dans le même temps, la mise en œuvre d'une politique d'investissement dans des entreprises de BioTech et MedTech. Cette politique permet de diversifier les potentielles sources de revenus pour Néovacs, contribuant ainsi à réduire le profil de risque, et apporter de la valeur aux participations au travers de l'expérience et des connaissances scientifiques, managériales et financières des équipes de Néovacs.

Dans ce cadre, Pharnext constitue de loin l'investissement le plus prometteur, grâce à son stade clinique avancé (étude de Phase III terminée en attente des premiers résultats dans quelques semaines), le montant des sommes investis à date (21,1 M€) et son statut de société cotée.

Ce potentiel a été confirmé ce lundi au travers de l'annonce, par Pharnext, de la réception de deux offres engageantes en vue de la signature d'un accord permettant de valoriser à plus de 250 M€ son candidat médicament le plus avancé actuellement en étude clinique pivot de Phase III (essai PREMIER) dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique rare invalidante¹.

Selon les termes du partenariat entre Néovacs et Pharnext, Néovacs pourrait percevoir une rémunération indexée sur le produit de la cession de tout ou partie des actifs de Pharnext (15% du montant si celui-ci est supérieur à 1 M€) ou sur les revenus d'une licence (15% également). En outre, Néovacs dispose de bons de souscription d'actions lui permettant, à partir de début 2024, de prendre jusqu'à 30% du capital de Pharnext pour un investissement additionnel de 20 M€. Sur la base de la dernière analyse financière publiée par le cabinet de recherche Edison, la valeur totale des actifs de Pharnext est estimée à 214 M€.

¹ [Pharnext annonce avoir reçu deux offres valorisant son candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A à plus de 250 MEUR et lève 2,5 MEUR](#)

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « *L'issue favorable qui se dessine pour Pharnext dans les discussions autour de la valorisation de ses actifs sont une excellente nouvelle à plus d'un titre. Pour Pharnext, d'abord, que nous avons réussi à sortir de l'impasse stratégique et financière dans laquelle la société se trouvait fin 2022. Pour Néovacs, ensuite, qui va pouvoir démontrer sa capacité à créer de la valeur pour sa politique d'investissement. Pour l'univers des biotechs françaises, enfin, qui confirment la puissance de leur innovation et leur capacité, à condition d'être bien pilotées, à négocier des deals en centaine de millions d'euros.* »

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFNα Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.